



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 octobre 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 11 octobre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 octobre 2004

**Pôle du Sport : Définition des modalités fixant l'indemnisation des
membres du jury au concours d'architecture du stade**

[Annexe]

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
M. Joël RENOUX donne pouvoir à Mme Françoise HALAT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Mademoiselle Karen NALEM ayant quitté la séance sans avoir désigné de mandataire, est excusée à partir de cette délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2004

DELIBERATION D20040393

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

Lors de sa séance du 26 mars 2004, le Conseil municipal a approuvé les modalités d'indemnisation des membres du jury de concours du stade dans le cadre du Pôle du Sport.

Parmi les personnalités qualifiées participant à ce jury figurait notamment Monsieur Jean-Jacques BEGUÉ, architecte DPLG demeurant 37 rue Audry de Puyravault 17 300 ROCHEFORT, représentant de l'ordre des architectes du Poitou-Charentes pour lequel une indemnisation doit être versée.

En effet, conformément à l'article 38 du Décret n°77-1481 du 28 décembre 1977 relatif à l'organisation de la profession d'architecte, les membres des ordres régionaux des architectes sont indemnisés et remboursés de leur frais de déplacement.

Pour cette prestation l'indemnisation était à l'origine fixée comme suit :

- 250 € HT la demi-journée soit 500 € pour les deux séances de réunion du jury de concours
- 137,86 € HT pour les frais de déplacements

Or, au vu de la complexité du concours et en préalable du 2^{ème} jury du 27 septembre 2004, le Président du jury a souhaité organiser une réunion intermédiaire le 16 août 2004 qui implique aujourd'hui des frais d'indemnisation complémentaires pour Monsieur Jean-Jacques BEGUÉ.

Pour cette prestation intermédiaire complémentaire, l'indemnisation est fixée comme suit :

- 90.00 € HT pour 1h30 de réunion préalable au jury de concours du 27 septembre 2004
- 68.93 € HT pour les frais de déplacements

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à engager et à mandater la somme de 952.96 € TTC correspondant à l'indemnisation du représentant de l'ordre des Architectes du Poitou-Charentes,
- imputer la dépense correspondante sur le chapitre 4300 3001, Fonction 400-2031.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER